

Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2009/2508(RSP) Procédure terminée
Résolution sur l'Iran: le cas de Shirin Ebadi	
Sujet 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde	
Zone géographique Iran	

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
15/01/2009	Résultat du vote au parlement		
15/01/2009	Débat en plénière		
15/01/2009	Décision du Parlement	T6-0029/2009	Résumé
15/01/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2009/2508(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0036/2009	13/01/2009	EP	
Proposition de résolution		B6-0039/2009	13/01/2009	EP	
Proposition de résolution		B6-0040/2009	13/01/2009	EP	
Proposition de résolution		B6-0041/2009	13/01/2009	EP	
Proposition de résolution		B6-0049/2009	13/01/2009	EP	
Proposition de résolution		B6-0052/2009	13/01/2009	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B6-0036/2009	13/01/2009		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0029/2009	15/01/2009	EP	Résumé

Le Parlement européen a adopté, une résolution commune sur Mme Shirin Ebadi, militante des droits de l'homme en Iran.

La résolution avait été déposée en vue de son examen en séance plénière par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement rappelle tout d'abord qu'en décembre 2008, la police iranienne a fermé le CDDH dirigé par Shirin Ebadi, et que des documents et des ordinateurs ont été saisis à son domicile. Il rappelle également qu'elle fait actuellement l'objet de menaces, notamment depuis qu'elle a décidé d'assurer la défense des sept membres de la direction de la communauté bahaïe (une religion indépendante qui croit en l'unicité de Dieu et à l'unité du genre humain), arrêtés collectivement en mai 2008.

Dans ce contexte, le Parlement condamne vivement la répression, la persécution et les menaces dont est victime Shirin Ebadi et se déclare profondément préoccupé par les persécutions dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme en Iran. Il presse donc les autorités iraniennes de mettre un terme à cette répression et à autoriser la réouverture du CDDH.

Le Parlement invite également les autorités iraniennes à respecter leurs engagements internationaux en matière de droits de l'homme en Iran et à mettre fin au harcèlement, à l'intimidation et aux persécutions d'opposants politiques et de militants des droits de l'homme.

Le Parlement condamne par ailleurs avec force les trois lapidations qui ont eu lieu dans la ville de Mashhad à la fin du mois de décembre 2008 et demande aux autorités iraniennes de respecter le moratoire proclamé en la matière. Il est également préoccupé par l'état de santé de Mohammad Sadiq Kaboudvand (fondateur d'un centre des droits de l'homme en Iran, connu sous le nom d'Organisation des droits de l'homme du Kurdistan - HROK) depuis sa détention et appelle à sa libération.

Le Parlement appelle encore les autorités iraniennes à respecter les minorités religieuses et à libérer rapidement les responsables religieux baha'is Fariba Kamalabadi, Jamaloddin Khanjani, Afif Naeimi, Saeid Rasaie, Mahvash Sabet, Behrouz Tavakkoli et Vahid Tizfahm, qui sont détenus uniquement en raison de leurs convictions religieuses.

Enfin, le Parlement invite le Conseil et la Commission à poursuivre leur examen de la situation des droits de l'homme en Iran, à soumettre au Parlement au cours du premier semestre 2009 un rapport exhaustif sur la question et à continuer d'évoquer des cas concrets de violation des droits de l'homme en Iran. Il souligne que l'éventuelle conclusion à l'avenir d'un accord commercial et de coopération entre l'Iran et l'Union européenne devrait être aussi subordonnée à une amélioration significative de la situation en matière de droits de l'homme en Iran.